



**MAIRIE
DE
LA CAVALERIE**
Code Postal : 12230

Téléphone : 05.65.62.70.11
Télécopie : 05.65.62.72.62

**PROCES VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 juin 2024
PROCÈS-VERBAL**

Nombre de membres composant le Conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCAATION : le 25 juin 2024

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			MURET-GUIBERT Marie-Laure
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller	x		
10	COMBES	Mathieu	Conseiller			MURET Nicolas
11	MARTINET	Céline	Conseiller			RODRIGUEZ François
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			CADILHAC Christophe
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller			AUSSEL Sabine

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie Laure

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il annonce que la présente séance fera l'objet d'un enregistrement audio.

Il propose ensuite, de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Désignation du secrétaire de séance

Proposition : Madame Marie Laure MURET GUIBERT

Pour : 14

ADOPTE

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 juin 2024

ORDRE DU JOUR DU 27 juin 2024

Session convoquée dans le cadre des dispositions de l'article L2121-11 alinéa 2 du CGCT

1. Comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes;
2. Compte administratif budget lotissements 2023 ;
3. Compte administratif budget lotissement Vincent 2023 ;
4. Compte administratif budget lotissement Moulin à vent 2023 ;
5. Compte administratif budget lotissement Redoulès 2023 ;
6. Compte administratif budget assainissement 2023 ;
7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - budget assainissement ;
8. Compte administratif budget commune 2023 ;
9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - budget commune

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes établis par le responsable du service de gestion comptable de Saint Affrique pour l'exercice 2023 ;

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion principal et des budgets annexes ;

Considérant que les écritures budgétaires et comptables retracées dans le compte de gestion principal et des budgets annexes de l'exercice 2023 sont en parfait concordance avec celles retracées dans les comptes administratifs ;

Les membres du Conseil Municipal à 14 VOIX POUR :

- **APPROUVENT** les résultats du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes tels que présentés ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-484 458,06		- 60 005,05	- 544 463,11
Fonctionnement	538 787,62	538 787,62	699 424,02	699 424,02
TOTAL	54 329,56	538 787,62	639 418,97	154 960,91

BUDGETS ANNEXES	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT				
Investissement	92 520,15		8 127,74	100 647,89
Fonctionnement	12 827,54		129 681,37	142 508,91
TOTAL	105 347,69	0,00	137 809,11	243 156,80

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
LOTISSEMENTS [CASSARENQ]				
Investissement	19 984,00		76 366,85	96 350,85
Fonctionnement			9 792,85	9 792,85
TOTAL	19 984,00	0,00	86 159,70	106 143,70

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
LOTISSEMENT MOULIN A VENT				
Investissement	-107 875,15		-14 417,09	-122 292,24
Fonctionnement				
TOTAL	-107 875,15	0,00	-14 417,09	-122 292,24

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
LOTISSEMENT VINCENT				
Investissement				
Fonctionnement	20 254,88		30,31	20 285,19
TOTAL	20 254,88	0,00	30,31	20 285,19

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023

LOTISSEMENT REDOULÈS				
Investissement	-6 930,57		-5 567,71	-12 498,28
Fonctionnement	20 741,37		-5 659,43	15 081,94
TOTAL	13 810,80	0,00	-11 227,14	2 583,66

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
TOTAL GENERAL	105 851,78	538 787,62	837 773,86	404 838,02

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENTS

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget Lotissements pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur les comptes de gestion précédemment adoptés.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le maire s'est absenté,

Le conseil municipal, provisoirement présidé par Marie Laure MURET GUIBERT, 1^{ère} adjointe,

ADOpte **à 13 VOIX POUR** le compte administratif 2023 pour le budget lotissements. Et ses résultats comme suit :

BUDGET LOTISSEMENTS :

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022			19 984,00	19 984,00
Part affectée à l'investissement				
EXERCICE 2023				
RECETTES	Prévues	598 449,00	464 833,00	1 063 282,00
	Réalisées	151 163,76	108 351,38	259 515,14
DEPENSES	Prévues	598 449,00	464 833,00	1 063 282,00
	Réalisées	141 370,91	31 984,53	173 355,44
Résultat de l'exercice		9 792,85	76 366,85	86 159,70
Résultat de clôture 2023		9 792,85	96 350,85	106 143,70
RESTES A REALISER	Recettes			
	Dépenses			
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		9 792,85	96 350,85	106 143,70

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT VINCENT

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget Lotissement Vincent pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur les comptes de gestion précédemment adoptés.

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le maire s'est absenté,
Le conseil municipal, provisoirement présidé par Marie Laure MURET GUIBERT, 1^{ère} adjointe,
ADOpte **à 13 VOIX POUR** le compte administratif 2023 pour le budget lotissement Vincent et ses résultats comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT VINCENT :

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022		20 254,88		20 254,88
Part affectée à l'investissement				
RECETTES				
	Prévues	20 255,00		20 255,00
	Réalisées	30,31		
DEPENSES				
	Prévues	20 255,00		20 255,00
	Réalisées			
Résultat de l'exercice		30,31		30,31
Résultat de clôture 2023		20 285,19		20 285,19
RESTES A REALISER				
	Recettes			
	Dépenses			
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		20 285,19		20 285,19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

4. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT MOULIN A VENT

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget Lotissement Moulin à vent pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur les comptes de gestion précédemment adoptés.

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,
Monsieur le maire s'est absenté,
Le conseil municipal, provisoirement présidé par Madame Marie Laure MURET GUIBERT 1^{ère} adjointe,
ADOpte **à 13 VOIX POUR** le compte administratif 2023 pour le budget lotissement Moulin à vent et ses résultats comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT MOULIN A VENT :

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022			-107 875,15	-107 875,15
Part affectée à l'investissement				
RECETTES				
	Prévues	304 190,00	162 065,00	466 255,00
	Réalisées	14 417,09		14 417,09
DEPENSES				
	Prévues	304 190,00	160 065,00	466 255,00
	Réalisées	14 417,09	14 417,09	28 834,18
Résultat de l'exercice			- 14 417,09	14 417,09
Résultat de clôture 2023			-122 292,24	-122 292,24
RESTES A REALISER				
	Recettes			
	Dépenses			
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE			-122 292,24	-122 292,24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

5. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT REDOULES

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget Lotissement Redoules pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur les comptes de gestion précédemment adoptés.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le maire s'est absenté,

Le conseil municipal, provisoirement présidé par Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure, 1^{ère} adjointe

ADOpte **à 13 VOIX POUR** le compte administratif 2023 pour le budget lotissement Redoules et ses résultats comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT Redoules:

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022		20 741,37	-6 930,57	13 810,80
Part affectée à l'investissement				
RECETTES				
	Prévues	61 147,00	20 000,00	81 147,00
	Réalisées	12 498,28	6 930,57	19 428,85
DEPENSES				
	Prévues	61 147,00	20 000,00	81 147,00
	Réalisées	18 157,71	12 498,28	30 655,99
Résultat de l'exercice		-5 659,43	-5 567,71	-11 227,14
Résultat de clôture 2023		15 081,94	-12 498,28	2 583,66
RESTES A REALISER				
	Recettes			
	Dépenses			
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		15 081,94	-12 498,28	2 583,66

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

6. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur les comptes de gestion précédemment adoptés.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le maire s'est absenté,

Le conseil municipal, provisoirement présidé par Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure, 1^{ère} adjointe

ADOpte **à 13 VOIX POUR** le compte administratif 2023 pour le budget assainissement et ses résultats comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT:

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022		12 827,54	92 520,15	105 347,69

Part affectée à l'investissement				
RECETTES	Prévues	319 086,00	10 235 410,00	10 554 496,00
	Réalisées	226 615,66	4 024 436,13	4 251 051,79
DEPENSES	Prévues	319 086,00	10 235 410,00	10 554 496,00
	Réalisées	96 934,29	4 016 308,39	4 113 242,68
Résultat de l'exercice		129 681,37	8 127,74	137 809,11
Résultat de clôture 2023		142 508,91	100 647,89	243 156,80
RESTES A REALISER	Recettes			
	Dépenses			
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		142 508,91	100 647,89	243 156,80

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

7. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214.23 et suivants ;

Vu la Loi n°94-504 du 22 juin 1994 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant qu'en M49 le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation ;

Vu la délibération de la présente séance approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte administratif 2023 fait apparaître un excédent cumulé d'exploitation de 142 508,91€ ;

Ayant entendu l'exposé de la 1^{ère} adjointe, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Budget ASSAINISSEMENT :

Résultat à la clôture de l'exercice 2022, un solde positif de 105 347,69 €

En fonctionnement, un solde positif de 12 827,54€ €

En investissement, un solde positif de 92 520,15 €

Résultat de la clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement, un solde positif de 129 681,37€

Pas de reste à réaliser enregistré en 2023 en dépenses d'investissement.

Pas de reste à réaliser enregistré en 2023 en recettes d'investissement.

Soit une affectation de résultat pour 2023 en report à nouveau de 142 508,91 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	+ 129 681,37
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	€ + 12 827,54
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 142 508,91 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	100 647,89 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00
AFFECTATION (2) = d.	142 508,91
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	142 508,91

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 14 VOIX POUR décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en report en exploitation, comme indiqué ci-dessus.

8. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget principal pour l'année 2023. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur les comptes de gestion précédemment adoptés.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le maire s'est absenté,

Le conseil municipal, provisoirement présidé par Madame MURET-GUIBERT Marie-Laure, 1^{ère} adjointe,

ADOpte **à 13 VOIX POUR** le compte administratif 2023 pour le budget principal et ses résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL:		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Résultat de clôture 2022		538 787,62	-484 458,06	54 329,56
Part affectée à l'investissement		538 787,62		
RECETTES	Prévues	2 008 393,00	2 025 131,00	4 033 524,00
	Réalisées	1 984 974,43	789 509,60	2 774 484,03
DEPENSES	Prévues	2 008 393,00	2 025 131,00	4 033 524,00
	Réalisées	1 285 550,41	849 514,65	2 135 065,06
Résultat de l'exercice		699 424,02	-60 005,05	639 418,97
Résultat de clôture 2023		699 424,02	-544 463,11	154 960,91
RESTES A REALISER	Recettes			
	Dépenses		672 047,00	672 047,00
RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE		699 424,02	1 216 510,11	-517 086,09

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le

représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire et Madame la responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

9. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUGDET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214.23 et suivants ;

Vu la Loi n°94-504 du 22 juin 1994 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant que le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation ;

Vu la délibération de la présente séance approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Constatant que le Compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **699 424,02€**,

Ayant entendu l'exposé de la 1ère adjointe, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Budget PRINCIPAL :

Résultat à la clôture de l'exercice 2022, un solde positif de **54 329,56€**

En fonctionnement, un solde positif de **538 787,62€**

En investissement, un solde négatif de **484458,06€**

Résultat de la clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement, un solde positif de **699 424,02€**

Reste à réaliser 2023 en dépenses d'investissement de 1 216 510,11€

Pas de reste à réaliser 2023 en recettes d'investissement.

Soit une affectation de résultat pour 2023 en investissement de 699 424,02€

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	699424,02€
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	699 424,02
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 544463,1€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 672047,00€
Besoin de financement = e. + f.	1 216 510,11
AFFECTATION (2) = d.	699 424,02
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	699 424,02
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 14 VOIX POUR décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, en réserves en investissement, comme indiqué ci-dessus.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 20h27

Le Maire

François RODRIGUEZ